



Orange impulse une nouvelle dynamique dans la généralisation de la fibre optique à horizon 2025

- Généralisation de la fibre optique en zone privée
- Mise en place du raccordement à la demande
- Garantie d'un Très Haut Débit à tarif abordable pour les foyers éligibles

Orange et le Gouvernement Français annoncent avoir trouvé un nouvel accord portant sur la généralisation de la fibre optique à horizon 2025. Cet accord inclut la proposition d'un nouvel engagement de déploiements d'Orange sur la zone AMII¹. Il sera prochainement soumis pour avis consultatif à l'ARCEP avant d'être définitivement accepté par le Gouvernement.

Sur le périmètre AMII, Orange renforce son rythme de déploiement et s'engage à rendre raccordables 1.120.000 logements supplémentaires à fin 2025.

Conscient de certaines disparités de déploiement entre différentes agglomérations, des efforts supplémentaires seront réalisés dans les zones les moins fibrées de ce périmètre, où plus de 140.000 logements seront rendus raccordables en 2024.

Orange propose également de rendre raccordables à la demande, sous un délai de six mois², tous ses clients non éligibles à la fibre qui en feront la demande, et ce, jusqu'à la fermeture du réseau cuivre. Orange fait ainsi évoluer le pilotage de ses déploiements sur la zone AMII via le raccordement à la demande qui vient compléter le déploiement industriel par plaque géographique.

Cette proposition permettra d'atteindre la généralisation de la fibre optique en zone AMII à fin 2025.

Dans les Zones Très Denses, Orange s'engage à poursuivre les déploiements afin de rendre raccordables plus de 300.000 logements et entreprises d'ici 2025. Le Groupe mènera en 2024 une expérimentation de déploiements sur demande auprès de ses clients sur deux grandes villes de ce périmètre.

¹ Les zones AMII (pour Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) sont les zones moins denses d'initiative privée du territoire

² Conformément à la réglementation en vigueur et à l'offre d'accès à la partie terminale des lignes FttH d'Orange en dehors de la zone ZTD du 1er novembre 2023

Enfin, Orange maintiendra une offre d'accès à la fibre optique à tarif social jusqu'au moins 2027. L'offre Coup de Pouce permet aux foyers aux plus faibles revenus³ de bénéficier d'une offre sans engagement comprenant un accès Internet-TV-Téléphone fixe, un ordinateur portable reconditionné et un accompagnement au numérique.

Christel Heydemann, Directrice Générale d'Orange, a déclaré : « *Après avoir largement contribué au succès du Plan France Très Haut Débit en 2022, Orange s'engage de nouveau au côté du Gouvernement pour contribuer à la généralisation de la fibre optique à horizon 2025. Alors que nous avons déjà déployé 21 millions des 36 millions de locaux éligibles en France, nous tenons à faire de ce chantier d'envergure un succès national qui bénéficiera au plus grand nombre. Je tiens à remercier toutes les équipes d'Orange et les partenaires qui contribuent à la réussite de ce chantier industriel majeur* ».

A propos d'Orange

Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunication dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 43,5 milliards d'euros en 2022 et 137 000 salariés au 30 septembre 2023, dont 73 000 en France. Le Groupe servait 296 millions de clients au 30 septembre 2023, dont 251 millions de clients mobile et 25 millions de clients haut débit fixe. Le Groupe est présent dans 26 pays. Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunication aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business. En février 2023, le Groupe a présenté son plan stratégique "Lead the Future", construit sur un nouveau modèle d'entreprise et guidé par la responsabilité et l'efficacité. "Lead the Future" capitalise sur l'excellence des réseaux afin de renforcer le leadership d'Orange dans la qualité de service.

Orange est coté sur Euronext Paris (symbole ORA) et sur le New York Stock Exchange (symbole ORAN).

Pour plus d'informations (sur le web et votre mobile) : www.orange.com, www.orange-business.com et l'app Orange News ou pour nous suivre sur Twitter : [@presseorange](https://twitter.com/presseorange).

Orange et tout autre produit ou service d'Orange cités dans ce communiqué sont des marques détenues par Orange ou Orange Brand Services Limited.

Contacts presse :

Florentin Soonckindt : florentin.soonckindt@orange.com

Tom Wright : tom.wright@orange.com

³ Offre coup de pouce est réservée aux personnes ayant un quotient familial CAF ou MSA inférieur ou égal à 700€ et aux bénéficiaires de l'ASPA